

Paris, le 02 mars 2007

Chers candidats,

Un pays sans culture, c'est un pays sans repères, sans symbole, sans miroir — sans lien, sans point de vue et sans éclat. C'est un pays sans âme, sans identité forte et sans liberté. La culture s'entretient, se défend, se protège, et se promeut. C'est une affaire de conviction et de volonté. Il n'y a pas de politique sans culture.

La campagne a commencé depuis plusieurs mois et pour l'heure, nous n'avons pas entendu grand chose sur la culture, le cinéma et l'audiovisuel.

Aujourd'hui, la France produit beaucoup de films qui ont un vrai poids dans le monde. Nous autres, réalisateurs, savons que nous avons de la chance : nous sommes, jusqu'à aujourd'hui, restés relativement maîtres de notre cinéma. En effet, les responsables politiques français, conscients que la santé d'un cinéma national relève toujours d'une volonté politique, ont, dans les moments cruciaux du 20<sup>ème</sup> siècle, fait les bons choix. Ainsi, dans l'immédiat après-guerre, la création du CNC<sup>1</sup> et l'invention du fonds de soutien<sup>2</sup>, puis dans les années 80, l'obligation faite aux télévisions de financer et développer le cinéma français en ont été la preuve. Chez nos voisins, et pour des raisons diverses, la classe politique n'a pas été à la hauteur. Résultat : les industries cinématographiques allemandes, italiennes, anglaises, et tant d'autres, se sont brutalement effondrées.

Le cinéma, au-delà des images et des sons qu'il produit, c'est aussi une économie, des compétences, des talents, des idées qui circulent et se multiplient à l'intérieur — et à l'extérieur — du pays. Pour preuve, le remarquable soutien apporté par la France aux cinémas des pays du Sud et de l'Est ces 20 dernières années.

Or, depuis quelque temps, la création est à nouveau menacée.

Selon les choix que vous, hommes et femmes politiques, allez faire dans les mois et années à venir, le cinéma français, tel qu'il existe aujourd'hui, pourrait disparaître ou au contraire se renouveler et prospérer. C'est vous, durant le quinquennat à venir, qui déciderez de la façon dont s'écrira le prochain chapitre de l'histoire du cinéma français.

**Voici une liste de questions qui nous paraissent cerner les enjeux principaux des défis à venir :**

---

<sup>1</sup> Centre National de la Cinématographie

<sup>2</sup> Fonds de soutien, dont la tâche consistait à taxer *tous* les films distribués en France (y compris américains), afin de subventionner le cinéma français.

1. Les films de cinéma sont désormais diffusés via le câble téléphonique par les Fournisseurs d'Accès Internet (FAI), tels que Orange, Free, Cégétel, etc. Jusqu'à présent, les diffuseurs de film, c'est-à-dire les télévisions, étaient soumises à de strictes obligations : contribution au Fonds de Soutien, obligation de réinvestir une partie du chiffre d'affaires dans la production nationale, quotas de diffusion de films français et européens.

**Si vous êtes élu à la Présidence de la République, imposerez-vous aux FAI les mêmes droits et devoirs qu'aux chaînes de télévision ?**

2. Un créateur, par sa création, crée des emplois. Malheureusement, pendant ces cinq dernières années, l'échange de films et de musique sur Internet, c'est-à-dire la piraterie, a fait la fortune des FAI, de certains portails Internet, des fabricants d'ordinateurs et de logiciels, laissant les ayant droits sans la moindre rétribution. Saviez-vous que 90% des films visionnés sur Internet sont piratés ? Comment, dans ce contexte, financer la création ? La loi relative aux droits d'auteur et droits voisins dans la société de l'information du 1<sup>er</sup> août 2006 montre chaque jour son inefficacité : elle ne permet aucunement d'endiguer la piraterie.

**Si vous êtes élu à la Présidence de la République, prendrez-vous des mesures dignes de ce nom pour redonner au droit d'auteur sa signification et son efficacité ?**

3. Aujourd'hui, une minorité de films occupe la quasi-totalité des écrans. Le 20 décembre 2006, cinq films occupaient 3749 des 5300 écrans que compte le territoire français, soit 70%. A l'inverse, sur un an, 40% des films occupent seulement 4% des écrans. Ce phénomène de concentration risque d'être encore accentué avec l'arrivée du numérique dans les salles. Sans une véritable volonté politique, la loi du plus fort s'imposera sur les écrans dans toute sa violence— et c'en sera fini de la diversité.

**Si vous êtes élu à la Présidence de la République, vous engagerez-vous à restaurer une authentique diversité sur les écrans, par exemple en limitant le nombre de copies d'un film par bassin de population ?**

4. La mission du service public est de permettre à tous d'accéder dignement à l'information, à la culture, à la création et au divertissement. Or, la dépendance des chaînes de télévision du service public vis-à-vis des recettes publicitaires pousse celles-ci à s'aligner de plus en plus sur les télévisions commerciales.

**Si vous êtes élu à la Présidence de la République, imposerez-vous une augmentation des ressources de France Télévisions par le biais de la redevance avec l'exigence d'une application stricte de son cahier des charges ?**

5. La production audiovisuelle est dominée aujourd'hui par la demande, ou plutôt par l'image que les directeurs de chaînes s'en font à travers l'audimat.

**Si vous êtes élu à la Présidence de la République, remplacerez-vous cette politique de la demande par une véritable politique de l'offre, en introduisant à la télévision le principe de l'exception culturelle et en créant une aide sélective pour la création audiovisuelle ?**

6. Le Parlement européen a voté, en décembre 2006, dans le cadre de la directive « Télévision sans Frontières », la possibilité pour les chaînes privées de couper les programmes télévisuels toutes les demi-heures. Une telle mesure appliquée en France constituerait un renforcement de la pression commerciale extrêmement dommageable à la qualité de l'offre audiovisuelle. De plus, l'enrichissement des télévisions privées fragilise les chaînes publiques.

**Si vous êtes élu à la Présidence de la République, vous engagerez-vous à refuser le renforcement du volume publicitaire à la télévision qu'autorisera la nouvelle directive Télévision Sans Frontières ?**

7. Après plus de trois ans de lutte pour défendre et faire évoluer leur régime d'assurance-chômage, les artistes et techniciens du spectacle vont prochainement voir s'appliquer un nouveau texte remplaçant le protocole de 2003. Celui-ci devait à l'évidence être abrogé, puisque comme le rappelle le récent rapport de la Cour des comptes, il est à la fois cher, inégalitaire et inadapté. Pourtant, et au mépris de toutes les expertises, le protocole de 2006 reprend la logique de celui de 2003. La proposition de loi du Comité de suivi qui visait au contraire à garantir aux intermittents l'égalité de traitement, n'a pas été votée du fait de manœuvres procédurières.

**Si vous êtes élu à la Présidence de la République, ferez-vous voter la proposition de loi du Comité de suivi afin d'amener les partenaires sociaux à renégocier et à donner un cadre équitable et pérenne à un nouveau régime d'indemnisation pour les artistes et techniciens du spectacle ?**

8. Dans les années 80 et 90, la France a mis à jour et imposé la notion d'*exception culturelle* dans les négociations européennes et internationales. Certaines victoires ont ainsi pu être remportées, telles que l'introduction de quotas dans la directive Télévision Sans Frontières et l'absence d'engagement de libéralisation dans l'AGCS<sup>3</sup> et à l'OMC<sup>4</sup>.

---

<sup>3</sup> Accord Général sur le Commerce des Services

<sup>4</sup> Organisation Mondiale du Commerce

Aujourd'hui encore, la bataille fait rage au niveau international : la copie privée est menacée ; la Commission européenne préconise la mise en concurrence des sociétés de perception de droits ; enfin, le droit d'auteur risque d'être marginalisé dans les instances internationales, face au copyright anglo-saxon.

**Si vous êtes élu à la Présidence de la République, ferez-vous appliquer rigoureusement les principes de la Convention pour la Diversité Culturelle de l'UNESCO<sup>5</sup> afin de protéger la culture et le cinéma de ceux qui entendent les traiter comme des marchandises ordinaires ?**

9. Les Français, et les jeunes en particulier, sont quotidiennement confrontés à un déluge d'images de statuts et finalités diverses : publicités, fictions en tous genres, jeux vidéo, information, communication politique, images truquées ou "arrangées", etc. Le regard des citoyens doit être accompagné, sinon formé, afin de pouvoir interpréter ces images.

**Si vous êtes élu à la Présidence de la République, généraliserez-vous une formation à l'image dans les programmes scolaires dès le primaire ?**

10. Depuis quelques mois, des rumeurs persistantes circulent sur une suppression éventuelle du Ministère de la Culture.

**Si vous êtes élu à la Présidence de la République, qu'en sera-t-il ?**

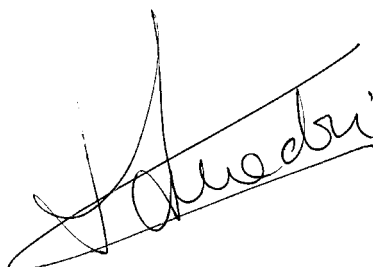
En l'attente de vos réponses, nous vous prions de croire, chers candidats, à l'expression de notre parfaite considération,

Pour la SRF,

Cédric Klapisch  
Co-président

Pierre Salvadori  
Co-président

Christian Vincent  
Co-président



---

<sup>5</sup> Convention pour la protection de la Diversité Culturelle, adoptée le 20 octobre 2005 à l'unanimité sauf deux voix : les Etats-Unis et Israël.